



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2025-160

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction

R28-2025-09-16-00003 - DEC 0731-2025 - Portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote à la station de pilotage de Cherbourg?? (2 pages)

Page 3

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2025-09-16-00003

DEC 0731-2025 - Portant ouverture d'un
concours pour le recrutement d'un pilote à la
station de pilotage de Cherbourg



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Division activités maritimes
Service formation et emploi maritimes**

Le Havre, le 16 septembre 2025

DÉCISION n° 0731 / 2025

**Portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote
à la station de pilotage de Cherbourg**

**Le préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code des transports ;

Vu le Code des ports maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 relatif aux conditions d'aptitude médicale aux fonctions de pilote et de capitaine pilote, de pilote hauturier et de patron pilote ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 148 / 2013 du 23 octobre 2013 portant règlement local de la station de pilotage de Cherbourg ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/23-032 du 30 janvier 2023 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu l'arrêté n° 111/2025 du 20 août 2025 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu la demande du Président du syndicat des pilotes de la station de pilotage de Cherbourg ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Un concours pour le recrutement d'un pilote à la station de pilotage de Cherbourg est ouvert du 1^{er} au 3 décembre 2025.

Article 2 :

Le directeur interrégional de la Mer Manche Est – Mer du Nord et le directeur départemental des territoires de la mer de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur adjoint
Thierry CANTERI



Copies :

Station de pilotage de Cherbourg
Préfecture de région / SGAR Normandie
DDTM / SLM 50
DGITM/DST/PTF2